

COMMUNE D'ORSAY

DECISION N°22-150

N°3.3

Avenant de la convention de mise à disposition d'installations sportives au profit de la Pétanque d'Orsay

Le Maire de la commune d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération n° 2021-01b du 19 janvier 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire,

Vu la décision n°15-87 du 27 mai 2015 approuvant la convention de mise à dispositions d'installations sportives au profit de la Pétanque d'Orsay,

Vu la demande de créneaux de mise à disposition d'installations sportives à temps partiel, émanant de la Pétanque d'Orsay pour la saison 2022-2023,

Considérant la nécessité d'établir les horaires de mise à disposition des installations sportives pour la saison 2022-2023,

Vu le projet d'avenant,

Décide :

Article 1 - De modifier l'annexe 1, portant sur les horaires de mise à disposition des installations sportives pour la saison 2022-2023, de la convention de mise à disposition d'installations sportives au profit de la Pétanque d'Orsay.

Article 2 - La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Article 3 - Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission en préfecture.

Fait à Orsay, le **16 AOUT 2022**

Par délégation du Conseil municipal,

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint au Maire,

Monsieur Didier MISSENARD

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le : **16 AOUT 2022**
de la publication le : **16 AOUT 2022**

ANNEXE 1

2022-2023

Installations sportives :**Rue de Paris – 91400 ORSAY :****1 boulodrome comprenant 3 terrains de jeu ;****1 chalet ;****1 cave ;****1 WC.**

Le présent avenant est consenti 30 juin 2023.

L'utilisateur devra se conformer aux consignes sanitaires en cours sous réserve de modifications.

Etablissements	Organisme	Horaires
Boulodrome (terrains de jeu)	La Pétanque d'Orsay	14 h 00 à 22 h 00 tous les jours
Boulodrome (chalet)	La Pétanque d'Orsay	Accès libre

Fait à Orsay, le **16 AOUT 2022**

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint au Maire,
Monsieur Didier MISSENARD



La Présidente de l'Association,
Madame Bernadette BAUBION